



Vandœuvre, le 15 mars 2021
Lge 2020-2025 / CM 6

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE
du lundi 15 mars 2021 à 19h30

Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Michael ANDERSEN (Président), Carlos BACHMANN, Sébastien BRUNSCHWIG, Jean-Pierre GARDIOL, Niccolò GORI, Sibilla HÜSLER ENZ, Véronique LÉVÊQUE, Jean-Dominique MARÉCHAL, Philippe MOREL, Jean PEYER, Catherine PICTET, Frédéric PRADERVAND, Éric PROVINI, Maria Eugenia RICCIO, Galia TURRETTINI, Jean-Louis VAUCHER

Exécutif : Mme Laurence MISEREZ, maire
M. René STALDER, adjoint
M. Maximilien TURRETTINI, adjoint

Excusé-e-s : Mme Claire HUYGHUES-DESPOINTES

Personnel communal : M. Christophe GENOUD, secrétaire général

Procès-verbaliste : Mme Emmanuelle MAIA

* * *

Le Président souhaite la bienvenue à toutes et tous et annonce les personnes excusées.

1. Approbation de l'ordre du jour de la séance du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 janvier 2021

Le Président rappelle que conformément au nouveau règlement du Conseil municipal, les modifications sont à transmettre préalablement par écrit au Secrétariat général.

Mmes RICCIO et HÜSLER ENZ font part de quelques légères corrections, dont il est pris note.

Le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2021 ainsi corrigé est approuvé à l'unanimité des personnes présentes (13 voix) avec remerciements à son auteur.

3. Communications du Maire et des Adjointes

Le Président cède la parole à Mme le Maire qui communique diverses informations.

Mme LIMA APARICIO a été engagée en tant que nouvelle assistante technique. Elle entrera en fonction mi-mai et passera quelques semaines avec Mme CLÉMENT afin d'assurer une transition en douceur.

Les comptes provisoires 2020 sont positifs. Les réviseurs commenceront bientôt le contrôle des comptes.

L'Exécutif a reçu M. Hodgers et son équipe à la mairie. Au cours de cette rencontre, l'Exécutif a fait part de ses intentions, de son état d'esprit et de sa volonté, en tant que commune, de garantir un développement acceptable et raisonnable sur le territoire de Vandœuvres. La séance a ensuite porté sur des questions techniques (autorisations de construire, PDCOM). Le canton soutient apparemment la commune dans toutes ses démarches futures et l'Exécutif a reçu un certain nombre de clarifications.

L'Exécutif prévoit, en plus du spectacle dans le parc, d'organiser une manifestation communale avec Cologny, soit la marche contre le cancer le 28.8.2021. Le départ, l'arrivée, le ravitaillement et la partie officielle auront lieu dans le parc de la mairie de Vandœuvres.

Le Président donne la parole à M. l'Adjoint.

M. STALDER indique que suite aux prestations insuffisantes de la régie Schmidhauser, la gestion des immeubles de la route de Choulex a été confiée à la régie Bersier & Cie SA.

Les travaux d'amélioration du WiFi dans les écoles et au centre communal débuteront prochainement, permettant ainsi d'assurer une meilleure couverture et une meilleure connexion au réseau. La Mairie sera équipée par la suite.

Le Président donne la parole à M. l'Adjoint.

M. TURRETTINI annonce le lancement de deux enquêtes publiques. Une information a été envoyée sous forme de tous-ménages afin de recueillir un maximum d'informations ce qui permettra, au terme de cette phase, de procéder éventuellement à certains aménagements en vue de la pérennisation de :

- Sécurisation du centre du village, avec une limite fixée à 30 km/h sur les tronçons des axes de Vandœuvres, Meinier, Choulex et Pressy.
- Restriction de circulation sur les chemins Tattes-Fontaines, Dori et Blonde à certaines heures (7h30-8h30) le matin. De nombreux points de vue ont été recueillis, positifs ou négatifs, des avis qui sont en général constructifs. L'Exécutif est ravi que la population s'implique et donne des informations aux autorités communales.

Plusieurs cambriolages ont été perpétrés en peu de temps sur la commune, le mois précédent. Après concertation avec la police cantonale, il s'agirait d'une bande qui agirait sur Anières, Collonge-Bellerive et Vandœuvres. M. TURRETTINI appelle les élus et la population à faire preuve de vigilance surtout les week-ends en début de soirée et ne pas hésiter, en cas de soupçon ou de doute, à contacter la police.

4. Communications du Bureau

Le Président indique que le Bureau n'a rien de particulier à communiquer.

5. Communications des commissions

Le Président cède la parole aux présidents des différentes commissions.

Communication et naturalisations (CCN)

Mme LÉVÊQUE donne lecture de son compte-rendu :

« Rapport des séances de la commission Naturalisation et Communication du 1^{er} mars et du 8 mars 2021 :

Les commissaires ont relu avec attention les articles déjà reçus pour l'édition numéro 51 du journal communal la *Coquille*. Nous avons modifié et corrigé certains articles.

La seconde séance a vu la suite des articles pour relecture, avis et éventuelles corrections de la commission, puis nous avons choisi les photos et illustrations pour cette *Coquille* 51.

Merci de votre attention. »

Sociale, sport et loisirs (CSSL)

Mme PICTET indique que la dernière séance ayant été annulée, la commission ne s'est pas réunie.

Culture et manifestations (CCM)

Mme Turrettini donne lecture de son compte-rendu :

« Nous nous sommes réunis deux fois.

La séance du 8.2.2021 a été dédiée dans sa quasi-totalité aux attributions de subventions et à la motion du 14.12.2020 concernant un échange intergénérationnel au sein de la commune de Vandœuvres.

En ce qui concerne les différentes attributions, il a été décidé d'attribuer les sommes suivantes :

2'000 F au festival Scènes vagabondes qui se tiendra du 23.4 au 20.6.2021 au parc Trembley. Ce festival propose un programme élargi pour sa 2^e édition;

2'000 F au Chœur de Vandœuvres, Choulex et Cologny ;

1'500 F au projet « le Champ des Possibles », un projet de très grande envergure qui verra le jour à Veyrier cet été, si tout va bien ;

Et enfin 1'654 F ont été octroyés à « Films préventifs et créatifs » pour un court métrage préventif et éducatif sur le GHB, à noter que le montant alloué correspond à des postes bien précis, d'où le 1'654 F.

Le reste de la séance a été consacré à la motion du 14.12.2020. Et avant d'entamer la discussion sur le sujet à proprement parler, il a semblé important aux yeux des auteurs de la motion, mais aussi par souci de cohérence et de transparence, de proposer une correction sur la forme, qui n'était pas correcte. En effet, ladite motion telle que présentée le 14 décembre dernier s'avère être adressée aux Conseillers municipaux alors que, selon notre règlement, elle devrait solliciter l'Exécutif. La motion sera donc modifiée pour la rendre conforme sans que cela nous empêche d'en discuter en commission comme il a déjà été le cas.

À ce stade de la discussion, la commission aimerait beaucoup pouvoir auditionner un ou une enseignant-e d'école afin de pouvoir avoir un autre point de vue.

Enfin, lors de la séance du 22.2.2021, la commission a pu auditionner l'un des quatre membres de l'association Ensemble Éole, qui est venu nous présenter son projet de Musicobus, qui est une roulotte itinérante qui permet d'amener un espace de vie culturelle là où elle s'installe, et ce grâce à une scène intégrée. Les artistes proposent des ateliers musicaux et pluridisciplinaires, comme le cirque ou le théâtre, aux enfants de la commune qui accueille.

La commission s'est prononcée favorablement à accueillir le Musicobus cet été à Vandœuvres et elle est en attente de la validation des dates pour finaliser l'organisation et le montant de cette

manifestation. En outre du montant engendré par la manifestation elle-même, la commission a voté une subvention de 1'000 F pour participer au financement de la roulotte.

Lors de cette séance, nous avons aussi passé en revue les différents critères d'attribution de subventions de la commission.

Merci. »

Arrivée de M. BRUNSCHWIG.

Aménagement du territoire (CAT)

Mme HÜSLER ENZ donne lecture de son compte-rendu :

« La commission Aménagement du territoire s'est réunie mardi 9 mars.

La commission a entendu Mme Aubert et M. Dubs de l'office de l'urbanisme exposer de quelle manière le PDCom devrait être adapté au nouveau cadre légal régissant la zone 5 (zone villa).

La modification devrait intervenir en quatre étapes :

- Diagnostic territorial (analyse des caractéristiques existantes) ;
- Formulation des enjeux et étude de l'opportunité de densification par secteur ;
- Élaboration de la stratégie de densification ;
- Traduction de la stratégie dans le PDCom.

Après un exposé global, les représentants de l'office de l'urbanisme ont émis quelques réflexions concernant plus particulièrement notre commune. Ils ont souligné que l'avantage de Vandœuvres est qu'elle dispose d'un PDCom en vigueur qui a déjà fait un diagnostic territorial, même s'il devra peut-être être revu vu l'écoulement du temps depuis son adoption.

La difficulté de devoir définir des périmètres de densification accrue est que cela donnera lieu à une densification nuancée et partant à des droits différenciés pour les propriétaires selon qu'ils seront inclus ou non dans les périmètres de densification accrue. L'enjeu pour une commune comme Vandœuvres est de se doter d'un outil qui permette de maîtriser la croissance, qui sera inévitable, en introduisant des règles et des contraintes en cas de dérogation dans les périmètres de densification accrue et que celles-ci soient explicites pour pouvoir être imposées aux promoteurs. Par ailleurs l'autre défi auquel la commune sera confrontée est la densification des grands domaines qui ont un potentiel constructible important même en l'absence de dérogation ; là encore, il faudra être vigilant et insérer des règles précises dans le PDCom. C'est un travail important qui devra être terminé pour le 31.12.2022. Les représentants de l'office de l'urbanisme ont été remerciés pour leur intervention et ont assuré qu'ils seraient des interlocuteurs disponibles pour les communes pour ce travail de mise en conformité du PDCom.

Après l'approbation de l'ordre du jour, l'approbation du procès-verbal de la séance du 19.1.2021 a été renvoyée à la prochaine séance de commission prévue le 4.5.2021, une modification devant être apportée audit procès-verbal.

Mme le Maire et M. Moreno ont ensuite fait un rapide point de situation sur les dossiers en cours, la situation ayant peu évolué depuis la tenue de la dernière commission en janvier.

Les commissaires ont ensuite émis un préavis favorable à la motion M_01-2021 et ont chargé un commissaire de rédiger un rapport qui sera mis à l'ordre du jour du Conseil municipal du 19.4.2021.

Mme le Maire invitera M. Weil d'Urbaplan, auteur du PDCom actuellement en vigueur, à participer à la prochaine séance de la commission Aménagement du territoire qui se tiendra le 4.5.2021.

Sur ce l'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée. »

M. GARDIOL, qui remercie Mme HUSLER ENZ pour son excellent rapport, relève que le PDCom sera revu pour le 31.12.2022. Ne serait-il pas possible d'accélérer cette procédure afin d'arrêter de voir ces horribles bâtiments que l'on construit dans la commune et qui poussent dans tous les coins du territoire ? Réviser ce PDCom en 6 à 8 mois serait tout de même mieux, afin d'éviter que de nombreuses autorisations de construire soient délivrées et que ce massacre de Vandœuvres continue.

Sauf erreur, la réponse de Mme HUSLER ENZ figure dans son dernier compte-rendu. En réalité, le délai au 31.12.2022 est en faveur de la commune. Car pendant ce délai, si la commune émet un préavis défavorable, l'autorisation ne pourra pas être délivrée par le canton. Celle-ci a donc intérêt à utiliser tout le temps qui lui est imparti.

Routes, domaine public, sécurité (CRDPS)

M. MOREL donne lecture de son compte-rendu :

« La commission s'est réunie une fois.

Le premier point traité a été la notion des nouvelles compétences communales en matière de mobilité. M. TURRETTINI nous a informés que suite à des discussions entre l'OCT et le canton de Genève, une modification de la LCR a été demandée afin de redonner les compétences en matière de mobilité aux communes. L'ACG a bien sûr soutenu cette demande de modification dont on est conscients que si elle donne plus de capacités aux communes, elle leur donne également plus de devoirs.

La commission a ensuite évoqué le problème des différents parcs sauvages dans la commune, en particulier en rapport avec les chantiers. M. TURRETTINI s'est informé auprès de l'APM pour savoir quels étaient les endroits où cela était difficile. Sans surprise, le chemin de la Cocuaz figure en pole position avec l'ensemble des travaux qui y sont. Des solutions sont en voie d'être trouvées, sachant qu'il faudra de toute manière une certaine tolérance pour que ces différents intervenants puissent parquer leurs véhicules, en particulier leurs véhicules de service, dans les endroits où ils sont acceptés. La commission a ensuite évoqué les mesures de mobilité à l'étude. M. TURRETTINI nous a informés que le TCS avait généreusement et gratuitement mis à disposition de la commune un de ses ingénieurs afin de réfléchir autour du sujet de la mobilité près de l'école, un sujet qui est toujours très vivement actif. Il s'agit d'un axe prioritaire de réflexion pour plusieurs raisons. D'abord la sécurité des piétons, qui comprend les enfants et les parents lors de l'arrivée ou le départ de l'école autour de ce fameux carrefour et au centre du village, le fait que ce carrefour corresponde à des routes cantonales ralentit la possibilité de la commune de prendre des mesures, et c'est pourquoi des démarches sont entreprises avec l'aide de cet ingénieur du TCS.

Actuellement, la commune a demandé à l'OCT s'il acceptait une modification de ce carrefour, à savoir la suppression du trottoir du côté de l'école sur la route de Meinier pour agrandir le trottoir d'en face. Ce projet semble compliqué ; cependant, l'ingénieur du TCS soutient finalement cette possibilité éventuelle qui sera étudiée ultérieurement.

La commission a ensuite eu quelques réflexions sur le parc de la mairie. Cet endroit est magnifique, mais certains emplacements mériteraient peut-être soit un complément, soit une révision. C'est un lieu d'échanges non seulement pour les jeunes, et pour leurs activités, mais également pour les personnes de tous âges de la commune, un lieu de rencontre idéal, à la fois centré dans la commune et protégé et isolé des axes routiers principaux. Il est apparu à la commission que c'est un projet important. Différentes idées sont apparues, elles avaient déjà été discutées lors de la réunion précédente, comme la réalisation d'un tennis, le fait que les jeux pour les enfants doivent être rénovés, complétés voire changés, le fait que finalement ce parc de la mairie pouvait être un projet global de la commune, quelque chose d'intéressant et de fédérateur pour le développer, l'arranger et l'organiser. La commission a émis la volonté de réfléchir sur ce parc de la mairie dans les meilleurs délais avec, bien sûr, l'Exécutif, de vérifier les équipements sur place, de les améliorer, de les transformer. La commission a décidé que sa prochaine réunion commencera dans le parc de la mairie pour en faire un tour objectif et recueillir un certain point de situation qui générerait des idées. Un concours a également été mis en avant.

Prestataire externe : suite aux difficultés que la commune a eues avec une entreprise paysagère, M. TURRETTINI s'est entretenu avec le prestataire. Il lui a exprimé les reproches de la commune, qui ont été entendus, lui a exprimé les désirs de la commune, qui vont être exaucés, les problèmes financiers liés aux factures reçues qui seront certainement modifiées.

Projet Lift : ce projet est extrêmement intéressant. Il s'agit, dans ce cadre, d'accueillir les mercredis après-midi un jeune dont l'âge varie entre 12 et 15 ans, qui se trouve dans une situation compliquée dans différents domaines et qui fait la demande d'une certaine forme d'insertion et d'encadrement. L'adolescent concerné devra alors suivre un employé dans le but de se familiariser avec la hiérarchie, le respect des horaires, de faire un premier pas dans le monde professionnel en étant encadré. Ce projet a paru extrêmement intéressant à la commission, dans la mesure où ce jeune serait encadré et dans la mesure où cet encadrement l'aiderait à se développer et à franchir le cap difficile dans lequel il se trouve.

M. TURRETTINI a précisé que ces contrats conclus avec Lift peuvent être d'une durée de 3 à 6 mois, renouvelable ou non renouvelable selon l'accord entre l'un et l'autre des partenaires.

La commission a ensuite évoqué l'emploi du temps de l'APM. Celui-ci est extrêmement occupé et il aura, dans le cadre de la collaboration avec les communes voisines, à accomplir des heures pour elles même si certains APM desdites communes viennent parfois aider Vandœuvres. Les nombreuses heures qu'il effectue semblent induire un nombre d'heures supplémentaires très important qui est pour lui une charge, mais aussi un bénéfice au vu du revenu financier. Sous réserve d'une évaluation financière des heures supplémentaires que coûte l'APM, et en tenant bien sûr compte des heures de récupération, la commission a évoqué la possibilité, étant donné son importance, la diversité de ses fonctions et l'importance de sa présence sur le terrain en différents endroits, d'engager un second APM. Dernier élément, ce sont les vols à l'astuce qui se déroulent en grande quantité sur la commune maintenant ; il faut rendre attentifs les gens qui habitent autour de nous.

La dernière réunion avait été annulée et l'ordre du jour reporté exactement de la même manière à la suivante. »

Arrivée de M. VAUCHER.

Le Président recommande à M. MOREL de garder, dans les comptes-rendus, les noms confidentiels, lesdits comptes-rendus ne devant pas contenir ce genre d'informations.

Mme LÉVÊQUE souhaite poser trois questions. Concernant le parking, si des voitures se parquent devant les voisins et laissent libre l'endroit où ils sont censés travailler, en quoi la commune devrait-elle être tolérante ? Le projet Lift ne concerne-t-il pas plutôt la commission école ou jeunesse ? M. MOREL pourrait-il donner des exemples de vol à l'astuce ?

Le vol à l'astuce consiste à se présenter à la porte en se faisant passer pour quelqu'un d'autre (électricien, policier, etc.), explique M. MOREL.

Concernant le projet Lift, M. TURRETTINI précise qu'il s'agissait simplement d'une information à la commission pour expliquer qu'un tel projet pourrait voir le jour, étant donné qu'il toucherait le responsable du parc de la mairie.

M. TURRETTINI souhaite modifier certains de ses propos, qui étaient erronés, lors du précédent Conseil municipal, notamment la question de Mme LÉVÊQUE concernant le stationnement un peu sauvage sur le chemin de la Cocuaz. Après vérification, c'est l'APM qui a fait placer des panneaux à la sortie du chantier afin de faciliter la sortie du chantier sans perturber la circulation. L'APM ne peut amender que s'il y a des arrêtés sur des routes communales, la commune n'ayant pas encore d'arrêté général pour ce genre de cas. L'APM peut, pour une période de 10 jours, mettre des arrêtés ponctuels sur certaines zones.

Procéder de même pour l'ensemble du territoire communal serait compliqué et lourd, administrativement. C'est pourquoi l'Exécutif et l'administration sont en train d'étudier, maintenant que

la commune en a les compétences, la mise en place d'arrêtés pour toute la commune pour régler cette problématique.

M. TURRETTINI rappelle une fois que plus que l'APM et les membres de l'administration vérifient régulièrement sur le terrain. En cas de dommages sur la voie publique (bandes herbeuses, bornes, etc.), les plaques d'immatriculation sont relevées, les noms des entreprises systématiquement relevés également. Soit les travaux doivent être effectués par les responsables à leurs frais, ou par la commune, mais à leurs frais également (une facture leur est envoyée à la fin du chantier). Chacun fait de son mieux, même si la situation n'est ni simple ni très agréable.

Si Mme LÉVÊQUE comprend qu'on libère tous les chantiers pour que les camions puissent en sortir, comment font les riverains pour sortir de chez eux avec leurs voitures ? Ces véhicules sont garés de telle manière que cela dérange plusieurs voisins. Qu'ils stationnent près du chantier et que cela déborde un peu, c'est admissible, mais pas le contraire.

Finances et gestion (CFG)

M. ANDERSEN donne lecture de son compte-rendu :

« La commission financière s'est réunie le 10 mars 2021.

Après avoir approuvé le procès-verbal de la séance précédente, cette dernière s'est penchée sur la proposition qui lui a été envoyée par le Conseil municipal concernant les règles d'approbation des procès-verbaux des commissions et de convocation de leurs séances. Après des échanges très constructifs, la commission a suggéré quelques changements aux projets qui nous ont été fournis et qui étaient déjà dans Optimiso. À l'unanimité, la commission a validé les procédures révisées et ces dernières seront insérées dans Optimiso et transmises à l'ensemble des Conseillers municipaux pour information.

L'Exécutif nous a ensuite fait un point de situation des comptes 2020 sur la base des premiers chiffres fournis par notre chef comptable. L'audit devrait commencer ces prochains jours, ce qui devrait nous permettre d'obtenir des comptes finaux tout prochainement.

Ensuite l'Exécutif nous a exposé succinctement l'impact Covid sur les comptes 2020. Les aides ont principalement été la suspension partielle voire totale des loyers des commerçants de la commune occupant une arcade dont la propriété appartient à Vandœuvres. La commune a également offert un bon de 50 F à nos aînés dans le commerce de leur choix. Les aides accordées ont été couvertes par les charges non dépensées, notamment celles allouées aux différentes manifestations prévues qui n'ont pas pu avoir lieu.

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, la séance a été levée. »

Durabilité et bâtiments (CDB)

Néant.

En conclusion de ce point, le Président rappelle que le compte-rendu de la dernière séance de la CRDPS sera communiqué par M. MOREL lors du prochain Conseil municipal.

6. Communications des groupements intercommunaux et autres institutions publiques

Mme le Maire résume les éléments saillants de la dernière assemblée générale extraordinaire de l'ACG, qui a eu lieu en février dernier. Au cours de celle-ci, les magistrats ont eu la grande chance d'avoir une présentation de M. Dal Busco et son directeur général de l'OCT de la feuille de route liée à la mise en œuvre de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée. Les communes ont voté à l'unanimité les statuts du groupement intercommunal chargé de la défense incendie (SIS), un moment

historique après de nombreuses années de travaux. Quelques votes pour des indemnités Covid (sport, culture), puis le vote du préavis sur l'avant-projet de loi sur l'aide aux sans-abris qui a été initié par l'ACG afin de travailler avec le département de la cohésion sociale pour avoir un cadre légal pour soutenir les personnes sans abri, rien ne régissant pour l'instant ces questions.

7. DM 01-2021 – Proposition relative à la délégation de compétences au Maire pour la passation d'actes authentiques, conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la Loi sur l'administration des communes (LAC)

Le Président passe la parole à Mme le Maire qui rappelle que les élus ont reçu l'exposé des motifs. Cette disposition, prévue dans la LAC, doit être formalisée sous forme d'une délibération. Celle-ci autorisera la signature de certains actes authentiques qui sont extrêmement limitativement prévus dans l'art. 30, al. 1, lett k (LAC). Cette disposition est valable pour l'ensemble de la législature.

Le Président propose de voter l'entrée en matière.

Par 15 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal accepte d'entrer en matière sur la délibération DM 01-2021.

En l'absence d'autre question ou remarque, et compte tenu de la nature de cette délibération, le Président propose un vote sur le siège.

Le Président donne lecture de la délibération.

Par 15 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal accepte la délibération DM 01-2021.

8. DM 02-2021 – Crédit d'investissement brut pour la démolition d'un bâtiment sur la parcelle « Gardy » en vue de la construction d'une caserne pour le groupe intercommunal des sapeurs-pompiers de Vandœuvre et Choulex, ainsi que d'un centre de voirie et d'une déchetterie communale de 84'000 F TTC.

En l'absence de question ou de commentaire, et chaque élu ayant pu prendre connaissance de l'exposé des motifs, le Président propose de voter l'entrée en matière. Il précise que la commune a reçu l'autorisation de construire qui sera valable jusqu'au 14.9.2021.

Par 15 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal accepte d'entrer en matière sur la délibération DM 02-2021.

Étant donné l'objet de cette délibération (démolition), le Conseil municipal opte pour un vote sur le siège.

En l'absence d'autre question ou remarque, le Président donne lecture de la délibération.

Par 15 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal accepte la délibération DM 02-2021 sous réserve de deux modifications de forme sur le préavis.

9. Propositions individuelles et questions

Le Président propose de traiter les 7 motions qui ont été transmises par le groupe Vandœuvres écologie.

Déchetterie communale de Marchepied : optimiser le tri et réduire les incivilités

Conseil municipal de Vandoeuvres

Proposition présentée par les Conseillers municipaux:

Eugenia Riccio et Jean-Louis Vaucher

Date de dépôt : 8 mars 2021

Proposition de motion

Déchetterie communale de Marchepied: optimiser le tri et réduire les incivilités

LE CONSEIL MUNICIPAL de la commune de Vandoeuvres
considérant :

- les incivilités constatées à la déchetterie communale provisoire de Marchepied, telles que le dépôt sauvage d'objets encombrants, de déchets toxiques ou de déchets professionnels ;
- le non-respect du tri dans les bennes dédiées à un certain type de déchet, conduisant des lots à être refusés pour le recyclage, résultant en une charge d'incinération pour la commune, plutôt qu'en un revenu ;
- le début proche de la construction d'une nouvelle déchetterie communale, dont l'équipement devra être judicieusement réalisé ;

invite l'Exécutif à:

- mettre sur pied une sensibilisation aux bons comportements à adopter à la déchetterie provisoire de Marchepied, au moyen de l'installation de panneaux explicatifs et/ou par le biais de tout autre moyen utile, notamment : tout-ménages, ateliers, articles dans *la Coquille* ;
- équiper la déchetterie de manière à réduire les incivilités.

M. VAUCHER indique que cette motion vise à aller dans le sens des travaux de la CDB, comme relevé dès sa première séance et par le service de voirie, il serait nécessaire de se pencher sur cette question, que ce soit au niveau du tri dans les bennes (lots refusés), mais aussi au niveau du constat des incivilités (déchets d'entreprises, objets encombrants, etc.). Pour permettre le bon fonctionnement de cette déchetterie et que la commission puisse s'en saisir, le groupe Vandœuvres écologie invite le Conseil municipal à renvoyer cette motion à la CDB. Les installations pourraient aussi servir dans la réflexion par rapport à l'aménagement de la future déchetterie de la parcelle Gardy.

M. MARÉCHAL annonce que le VOV est favorable à une entrée en matière et un passage en commission de cette motion devant la CDB.

L'Entente est aussi pour l'entrée en matière et le renvoi à la CDB, indique M. PROVINI.

Le Président propose de voter l'entrée en matière de cette motion.

Par 15 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal accepte d'entrer en matière sur la motion de Vandœuvres écologie.

Le Président, qui est dispensé de donner lecture de la motion, propose de voter le renvoi à la CDB.

Par 15 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal renvoie cette motion devant la CDB.

Conseil municipal de Vandoeuvres

Proposition présentée par les Conseillers municipaux:

Eugenia Riccio et Jean-Louis Vaucher

Date de dépôt : 8 mars 2021

Proposition de motion

Pour un rapport communal sur l'impact de la prestation Mobilitri, initiée par la Fédération d'Arve-lac

LE CONSEIL MUNICIPAL de la commune de Vandoeuvres
considérant :

- la nécessité de disposer d'une voiture pour accéder à Mobilitri ;
- le trafic automobile généré par les habitants se rendant à Mobilitri ;
- les déplacements du prestataire générés par les levées sur appel ;
- la difficulté du chargement d'objets très encombrants dans un véhicule non-utilitaire ;
- l'effet potentiellement dissuasif du nouveau dispositif qui pourrait résulter en une augmentation de la quantité de déchets incinérables générée par la commune, menant à une hausse des frais d'incinération à sa charge et donc à celle du communier ;

invite l'Exécutif à:

- produire un rapport quantifié de la prestation Mobilitri, à l'issue d'un délai de 6 à 12 mois portant sur la quantité de déchets communaux, dont ceux acheminés à Mobilitri par les Vandoeuvriens.

M. VAUCHER, qui précise qu'il a soutenu ce projet dès son origine, pense qu'il serait intéressant, après le délai nécessaire pour obtenir des chiffres signifiants et significatifs, que l'Exécutif dresse un bilan de l'impact de Mobilitri, positif ou négatif, au niveau de la proportion des déchets et ouvre la discussion. En effet, il y a d'autres considérants, comme la possibilité de donner une seconde vie à des objets avec Emmaüs, qui sera présent sur place ; le porte-à-porte offrirait la possibilité à des glaneurs de se servir dans des objets encore en état. Vandoeuvres écologie, qui soutient la prestation et la démarche, demande simplement d'avoir un bilan le plus rapidement possible.

Mme PICTET indique que l'Entente ne souhaite pas entrer en matière sur cette motion. En effet, ce projet n'appartient pas à la commune. Il est en test et un bilan sera fourni à la fin sur cette mise en place de Mobilitri, mais ce n'est pas à la commune de le faire.

M. PRADERVAND annonce que le VOV refuse également l'entrée en matière. Il s'agit d'un projet-pilote de 3 ans et Mobilitri fournit des données mensuelles des quantités collectées ; ces rapports sont à la commune.

M. STALDER indique que la commune a pour le moment reçu deux rapports sur le nombre de passages, le tonnage des déchets. Comme l'a relevé Mme PICTET, ce projet-test concerne une dizaine de communes et n'a que trois ou quatre mois d'existence. Si l'idée est bonne, il serait prématuré de tirer un bilan à ce stade.

Mme RICCIO relève que l'objectif de cette motion était de quantifier les volumes de déchets. Si des données sont déjà disponibles, peut-être faudrait-il les communiquer au Conseil municipal ? De plus, la motion prévoit un délai de 12 mois. Si le Conseil municipal accepte d'entrer en matière, il s'agirait simplement de donner à connaître une information dont la commune dispose déjà.

L'Exécutif n'est pas convaincu que connaître le tonnage et les types de déchets apporterait un plus, conclut M. STALDER. D'autant qu'il s'agit pour l'instant d'une phase-test et qu'il serait nécessaire de faire la corrélation avec les statistiques des années précédentes. C'est beaucoup trop tôt.

Selon Mme RICCIO, ces données permettraient de comparer avec les statistiques de Vandœuvres qui étaient publiées jusqu'en 2019. Le groupe Vandœuvres écologie demande ces informations afin de savoir si Mobilitri est efficace en faisant un bilan à mi-parcours. Il aimerait aussi savoir si Mobilitri remplit, pour le moment, le souhait de permettre aux gens de recycler des objets.

Le Président, qui est dispensé de donner lecture de la motion, propose de voter l'entrée en matière.

Par 2 oui, 12 non et 1 abstention, soit à la majorité, le Conseil municipal refuse d'entrer en matière sur la motion de Vandœuvres écologie.

Pour une diversification des filières de récupération des déchets recyclables dans la commune

Conseil municipal de Vandœuvres

Proposition présentée par les Conseillers municipaux :

Eugenia Riccio et Jean-Louis Vaucher

Date de dépôt : 8 mars 2021

Proposition de motion

Pour une diversification des filières de récupération des déchets recyclables dans la commune

LE CONSEIL MUNICIPAL de la commune de Vandœuvres
considérant :

- l'importance de diminuer notre empreinte écologique en valorisant le recyclage par le tri sélectif des matériaux ;
- qu'en 2019, selon l'inventaire des déchets du canton de Genève, Vandœuvres figurait parmi les 10 communes produisant le plus de déchets incinérables, avec 251 kg de déchets par habitant, par année ;
- que certains matériaux triés et collectés dans d'autres régions de Suisse ou de France voisine ne sont actuellement pas récupérés dans notre commune (tel que les plastiques non-PET) ;
- que l'augmentation de la diversité des matériaux triés et collectés dans la commune pourrait réduire la quantité de déchets incinérables et les résidus issus de l'incinération de ces derniers (qui représentent environ 20% du total des déchets incinérés);

invite l'Exécutif à:

- établir, un rapport des filières alternatives pour le recyclage des matériaux qui ne sont pas encore collectés à Vandœuvres ;
- trouver une solution individuellement ou en synergie régionale ou cantonale pour la récupération et le traitement de ces déchets dans des filières alternatives ;
- effectuer une présentation des éléments précités en commission de Durabilité et bâtiments pour entamer une discussion sur les alternatives possibles en matière de collecte et de recyclage des déchets communaux.

Mme RICCIO indique que l'objectif de cette motion est d'identifier les points qui peuvent être améliorés en matière de récupération. Par exemple, les plastiques qui représentent 15% des déchets ménagers sont recyclés en France voisine et d'autres déchets le sont en Suisse alémanique. Le groupe Vandœuvres écologie souhaiterait que les possibilités dans la région soient étudiées afin de déterminer s'il serait possible de diversifier et trouver d'autres filières de récupération pour améliorer la valorisation par le recyclage des déchets. Le groupe Vandœuvres écologie souhaiterait que l'Exécutif présente un rapport et s'informe sur les possibilités existantes dans la région afin de déterminer la faisabilité de cet objectif.

M. PEYER annonce que le VOV est favorable à l'entrée en matière sur cette motion et propose de la renvoyer à la CDB.

M. PROVINI ajoute que l'Entente est aussi relativement favorable à entrer en matière sur cette motion. L'Entente serait plutôt favorable à mandater l'Exécutif pour qu'il recherche d'autres filières qui seraient peut-être plus des compétences du canton et donc se prononce en faveur d'un renvoi à l'Exécutif pour traiter cette motion.

M. STALDER indique qu'il s'est d'ores et déjà renseigné auprès du GESDEC. Migros Suisse a voulu mettre en place, le 17.9.2020, des collectes de déchets spéciaux (emballages et contenants en plastique). Le GESDEC a répondu que cette planification incombait d'une manière générale aux cantons. De plus, selon le GESDEC, l'avantage environnemental n'a pas été prouvé par rapport à ces filières. Cette manière d'opérer n'est pas souhaitée par le canton. En conséquence, le canton de Genève a rejeté le projet de Migros Suisse. Ce principe a donc déjà été pensé, étudié. La faisabilité serait en fin de compte beaucoup plus chère. M. Raes, du GESDEC, serait disposé à venir expliquer aux élus la gestion des déchets par rapport aux choses que les communes pourraient améliorer. Mais ce ne sera pas par rapport à ces filières. Une séance pourra donc être organisée, si le Conseil municipal le souhaite.

M. VAUCHER évoque le site, sur Grandson, qui collectait à l'époque les déchets plastiques de la Coop et la Migros pour les transformer. Meyrin et Carouge ont lancé des projets pilotes pour récupérer les autres plastiques. Le point de vue du GESDEC l'étonne, car le plastique représente 15 % des déchets incinérables du canton.

Le Président, qui est dispensé de donner lecture de la motion, propose de voter l'entrée en matière.

Par 14 oui, 1 non et 0 abstention, soit à la majorité, le Conseil municipal accepte d'entrer en matière sur la motion de Vandœuvres écologie.

M. GENOUD précise que si le Conseil municipal décide de renvoyer cette motion à l'Exécutif, cela signifiera une adoption sur le siège.

Personne n'est favorable au renvoi à l'Exécutif de cette motion.

Par 14 oui, 0 non et 1 abstention, soit à la majorité, le Conseil municipal renvoie cette motion à la commission CDB.

Pour un appel à projets d'équipement/aménagement du parc de la Mairie

Conseil municipal de Vandœuvres

Proposition présentée par les Conseillers municipaux:

Eugenia Riccio et Jean-Louis Vaucher

Date de dépôt : 8 mars 2021

Proposition de motion

Pour un appel à projets d'équipement/aménagement du parc de la Mairie

LE CONSEIL MUNICIPAL de la commune de Vandoeuvres
considérant :

- la volonté exprimée par l'exécutif lors du Conseil municipal du 14 décembre 2020 de réaliser des aménagements dans le parc de la Mairie ;
- que le parc de la Mairie est le seul espace vert de la commune accessible à tous les communiens pour y mener des activités de loisirs en plein air ;
- l'utilité de donner l'opportunité aux communiens et aux associations locales d'un processus participatif pour les mobiliser et bénéficier de leur expertise ;

invite l'Exécutif à:

- organiser un concours de projets d'équipement/aménagement du parc de la Mairie auprès des communiens, ainsi que des associations et collectifs locaux ;
- créer un groupe de travail à cet effet
- qui sera composé.e de membres du Conseil municipal, de l'exécutif et éventuellement d'autres personnes ;
- qui définira les conditions de participation au concours, ainsi que les critères de recevabilité ;
- qui recueillera les propositions et sélectionnera celles répondant aux critères définis et les soumettra au Conseil municipal pour qu'il se détermine sur le.s projet.s à retenir.

Mme RICCIO annonce que l'objectif de cette motion est d'offrir la possibilité à la population ou aux associations de s'exprimer sur leurs souhaits, envies et besoins par rapport à ce parc en s'appropriant cet endroit.

Mme HÜSLER ENZ indique que l'Entente trouve effectivement que l'aménagement du parc est une préoccupation. Elle trouve en revanche prématuré de faire tout de suite appel à la population ou aux associations avant d'avoir entrepris une réflexion sur le parc et les différentes possibilités. L'Entente propose la non-entrée en matière sur cette motion.

M. MARÉCHAL ajoute que le VOV pense aussi que ce n'est pas le moment d'entrer en matière sur l'aménagement du parc de la mairie. Et il faudrait éviter par la suite de terminer avec un concours, vu ce que cela a donné avec l'Esplanade.

M. TURRETTINI partage les deux prises de position qui viennent d'être évoquées. Pour rassurer les élus, l'Exécutif y travaille ; c'est une de ses attributions et compétences, mais également un sujet qui est très évoqué en commission. Le sujet est donc couvert et pris très au sérieux.

M. VAUCHER relève que le terme « concours » n'était pas le plus approprié. Vandœuvres écologie parlait surtout d'un appel à projets, dont plusieurs projets pourraient émerger comme aucun, plutôt qu'un concours avec un ou deux lauréats. À titre personnel, il apprécie beaucoup les jeux. Mais en parlant avec des parents d'élèves depuis des années, des critiques sont constamment émises par rapport à ces jeux. En impliquant plus la population, il y aurait moins de critiques.

Mme RICCIO entend que ce n'est pas le moment. D'ailleurs, la motion ne réclame pas une action immédiate. L'Exécutif peut se positionner d'abord. Mais il serait utile de demander, à un moment donné, son avis à la population. Pour certains, ce parc est le seul endroit où jouer, se promener, fêter et faire différentes activités. Peut-être serait-il bon d'entendre les habitants afin de construire, dans un second temps, un projet commun.

M. TURRETTINI partage ce qui vient d'être dit par Mme RICCIO et M. VAUCHER. En revanche, il ne pense pas qu'il revienne à ces personnes de définir les conditions de participation à un concours ainsi

que les critères potentiels de recevabilité. Il partage ces préoccupations, qui sont légitimes. Ce sujet est traité et sera très certainement pris en compte.

Mme RICCIO indique que si le Conseil municipal acceptait d'entrer en matière pour un renvoi à la CRDPS, la motion pourrait être modifiée par la suite.

Le Président, qui est dispensé de donner lecture de la motion, propose de voter l'entrée en matière.

Par 2 oui, 12 non et 1 abstention, soit à la majorité, le Conseil municipal refuse d'entrer en matière sur la motion de Vandœuvres écologie.

Élargissement de l'offre pour la petite enfance et création d'un lieu de vie communal centré sur la jeunesse sur la parcelle de la maison Olivier

Conseil municipal de Vandœuvres

Proposition présentée par les Conseillers municipaux:

Eugenia Riccio et Jean-Louis Vaucher

Date de dépôt : 8 mars 2021

Proposition de motion

Élargissement de l'offre pour la petite enfance et création d'un lieu de vie communal centré sur la jeunesse sur la parcelle de la maison Olivier

LE CONSEIL MUNICIPAL de la commune de Vandœuvres
considérant :

- qu'une des conséquences de la croissance actuelle de la commune sera la nécessité de développer l'offre d'accueil pour la petite enfance ;
- l'importance de la sociabilisation et du développement relationnel des enfants de tout âge avec leurs pairs, mais aussi de manière intergénérationnelle ;
- l'importance de développer localement à Vandœuvres des activités sportives, culturelles et sociales principalement pour la jeunesse, mais également pour l'ensemble des communiers.ères ;
- le souhait que le centre du village reprenne vie et devienne un lieu de rencontre convivial favorisant d'une part, les échanges et le lien entre les habitant.e.s ainsi que l'intégration des nouveaux.elles habitant.e.s et d'autre part, le commerce local ;
- que la Maison Olivier, propriété communale située au centre du village, représente un lieu idéal pour développer une structure capable d'accueillir des enfants en bas âge et/ou des activités variées et des ateliers, tels que proposés par les centres de loisirs ;
- qu'investir dans le développement sain et équilibré de nos enfants en leur permettant de s'épanouir en toute sécurité dans un contexte égalitaire représente un atout pour notre société de demain ;

invite l'Exécutif à:

- Présenter dans le meilleur délai en commission Aménagement du territoire (élargie au Conseil municipal) les études de faisabilité du projet de construction sur la parcelle de la maison Olivier ;
- Créer une commission *ad hoc* pour évaluer ;
- l'optimisation des structures disponibles actuellement pour l'accueil de la petite enfance et le parascolaire ;

- l'élargissement des prestations d'accueil à la petite enfance dans l'ancienne école et/ou la maison Olivier ;
- la création d'un lieu de vie communal centré sur la jeunesse dans la maison Olivier (avec une éventuelle consultation publique).

Sachant que la demande à Vandœuvres s'accroîtra, ces prochaines années, au vu de la demande accrue pour une crèche ou une installation pour la petite enfance et sachant qu'il n'y a pas d'activités proposées aux adolescents, Mme RICCIO indique qu'il serait intéressant de trouver un lieu communal où tous pourraient participer. L'idée de cette motion, c'est de rappeler que la commune possède une maison au centre du village, située à côté des écoles et de la salle communale. Il y aurait peut-être des synergies intéressantes, d'où la proposition de réfléchir aux nécessités, actuelles et futures, des 10 ans et plus ainsi que de la petite enfance en créant un projet qui tiendrait compte des installations existantes et des besoins de la jeunesse. Une vision globale en amont semble nécessaire afin de créer un projet ensemble, ce que propose cette motion.

M. PEYER annonce que le VOV ne souhaite pas entrer en matière, considérant que l'Exécutif travaille déjà sur cette question d'affectation de la maison Olivier ; il reviendra sûrement en temps utile vers le Conseil municipal avec plus d'informations.

Mme HÜSLER ENZ indique que l'Entente partage la position du VOV sur la non-entrée en matière. Cette motion est intéressante, mais donne déjà une connotation de l'utilisation de ces espaces avant même que l'Exécutif ait pu faire un véritable inventaire des besoins de la commune, petite enfance, jeunesse ou autre. Pour cette raison, l'Entente soutient la non-entrée en matière.

Le Président, qui est dispensé de donner lecture de la motion, propose de voter l'entrée en matière.

Par 2 oui, 13 non et 0 abstention, soit à la majorité, le Conseil municipal refuse d'entrer en matière sur la motion de Vandœuvres écologie.

De l'utilisation de la monnaie locale le Léman, comme soutien à l'économie de proximité

Conseil municipal de Vandoeuvres

Proposition présentée par les Conseillers municipaux:

Eugenia Riccio et Jean-Louis Vaucher

Date de dépôt : 8 mars 2021

Proposition de motion

De l'utilisation de la monnaie locale le Léman, comme soutien à l'économie de proximité

LE CONSEIL MUNICIPAL de la commune de Vandoeuvres
considérant :

- l'importance d'une économie réelle, durable, éthique et circulaire, s'inscrivant dans des circuits courts qui, de plus, favorisent le lien social et donnent du sens au quotidien ;

- la nécessité de soutenir les commerces, entreprises et producteurs locaux et régionaux en cette période économique critique ;

- que les Lémans sont acceptés comme moyen de paiement au guichet de la Mairie depuis janvier 2020;

- que plusieurs acteurs économiques communaux ou limitrophes ont exprimé leur intérêt pour cette monnaie locale, notamment dès lors que la commune l'adopterait comme moyen de paiement ;

- qu'une présentation du Léman par un membre du comité de l'association avait été prévue début 2020, mais fut annulée pour cause de crise sanitaire ;

invite l'Exécutif à:

- réorganiser une présentation du Léman par un membre du comité de l'association, le cas échéant, lors d'une séance élargie au Conseil municipal.

Cette motion demande, dans un souci de cohérence, d'organiser une présentation de la monnaie locale le Léman par une personne membre de l'association. Cette démarche avait été initiée lors de la dernière législature qui, à l'époque, avait abouti à ce que cette monnaie soit acceptée comme moyen de paiement au guichet communal. Une séance avait été agendée au début de la pandémie, qui a dû être annulée. Si M. VAUCHER peut concevoir que tout le monde ne serait pas forcément enchanté par cette proposition, il serait néanmoins bien d'avoir l'occasion de poser des questions à cette personne bien informée afin de savoir ce que l'on pourrait faire de cette monnaie et des réseaux qu'elle propose dans une idée de soutenir l'économie locale, surtout en cette période de pandémie qui a mis bien à mal un certain nombre de commerces et de producteurs locaux.

M. MARÉCHAL annonce que le VOV est favorable à l'entrée en matière de cette motion, puis à un passage à la CFG.

M. PROVINI indique que l'Entente entrera en matière pour un renvoi à la CFG. Cette séance devait avoir lieu lors de la dernière législature et n'a pas pu, pour des questions sanitaires. Il est cohérent de recevoir les responsables de cette association.

M. GARDIOL remarque que l'invite de la motion n'est pas correcte. Il n'est pas possible de demander à une association de venir déposer devant le Conseil municipal. Il faudrait ajouter le terme de « commission » élargie.

Selon M. GORI, lorsque l'on dit « séance élargie au Conseil municipal », il s'agit obligatoirement d'une séance de commission. Il pense que l'ajout ne sert à rien.

Le Président, qui est dispensé de donner lecture de la motion, propose de voter l'entrée en matière.

Par 15 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal accepte d'entrer en matière sur la motion de Vandœuvres écologie.

Par 13 oui, 2 non et 0 abstention, soit à la majorité, le Conseil municipal accepte l'amendement proposé par M. GARDIOL.

Par 15 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal renvoie cette motion à la CFG élargie au Conseil municipal.

Pour une révision périodique du site Internet de la commune de Vandœuvres

Conseil municipal de Vandoeuvres

Proposition présentée par les Conseillers municipaux :

Eugenia Riccio et Jean-Louis Vaucher

Date de dépôt : 8 mars 2021

Proposition de motion

Pour une révision périodique du site internet de la commune de Vandoeuvres

LE CONSEIL MUNICIPAL de la commune de Vandoeuvres

considérant :

- que le site internet de la commune représente un lien important entre les autorités communales (dont les membres de l'Exécutif et du Conseil Municipal font partie) et les vandoeuvriennes et vandoeuvriens ;
- que le site internet de la commune sert à informer sur des sujets pratiques tels que le fonctionnement de la commune, mais également à présenter la commune aux nouveaux.elles arrivant.e.s et aux non-résident.e.s ainsi qu'à introduire des sujets d'intérêt public
- que la révision complète du site internet de la commune de Vandoeuvres effectuée par la commission de Communication et naturalisation fin 2020, focalisée sur l'organisation et le contenu de ses pages, a mis en évidence des points à développer, à compléter et à restructurer ;
- que les propositions de changements présentés lors de cette révision ont été entendues par l'administration et ont permis d'effectuer des améliorations en amenant un regard nouveau, mais complémentaire à celui de l'administration ;
- que pour être efficace et efficient il est nécessaire de faciliter le mécanisme de proposition des modifications du site internet de la commune sans devoir systématiquement passer par des motions pour valider la démarche ;

invite l'Exécutif à:

- Coordonner périodiquement (par exemple une fois par année), une révision (partielle ou totale) du site internet de la commune par la commission de Communication et Naturalisation afin de permettre à la commission d'effectuer des propositions.

Mme RICCIO indique que cette motion vise à permettre à la commission de soumettre des propositions de modifications du site Internet de la commune. Il n'y a pas d'intention de se substituer à l'administration, mais d'avoir la possibilité de faire des propositions de façon efficace sans passer systématiquement par des motions. Elle rappelle qu'il s'agissait d'une des compétences mentionnées dans la liste de celles attribuées à la commission Communication lors des premières discussions.

Le Président souligne que si la LAC et les autres règlements prévoient autre chose et que ce sujet est du ressort d'une autre compétence, il ne sera pas de la compétence de ladite commission.

Mme LÉVÊQUE annonce que le VOV reconnaît l'utilité d'une mise à jour régulière, mais recommande la non-entrée en matière pour cette motion. En effet, l'entretien du site de la commune incombe à l'administration communale et bien évidemment est de la compétence de l'Exécutif. Nul n'est empêché en séance de commission, sous le point « divers », de proposer des corrections à l'Exécutif qui les transférera à Mme Waechter (chargée de coordonner les informations) s'il découvre des manques ou des erreurs, ou simplement pour suggérer des changements.

Mme HÜSLER ENZ annonce que l'Entente partage l'opinion du VOV, en ce sens que la mise à jour périodique incombe à l'administration communale ; rien n'empêche les élus de proposer quelque chose sous le point « divers » des commissions. Coordonner périodiquement une révision partielle ou totale est vraiment de la compétence de l'administration.

Le Président, qui est dispensé de donner lecture de la motion, propose de voter l'entrée en matière.

Par 2 oui, 13 non et 0 abstention, soit à la majorité, le Conseil municipal refuse d'entrer en matière sur la motion de Vandoeuvres écologie.

Le Président donne lecture de la question écrite de M. MARÉCHAL, à laquelle l'Exécutif aura la possibilité de répondre tout de suite oralement ou par écrit lors de la prochaine séance du Conseil municipal :

« Dans le cadre des modifications de la mobilité dans la commune, qui a décidé de restreindre la circulation sur les chemins de la Blonde, du Dori et des Tattes-Fontaines ? Pourquoi ? Pour qui ? À la demande de qui ? Et dans quel but ? Merci de bien vouloir mettre cette question écrite dans les « divers » de la prochaine séance du Conseil municipal. »

M. TURRETTINI sera bref, libre à l'auteur de décider s'il souhaite une réponse écrite. Pourquoi ? La législature précédente avait identifié deux enjeux principaux notamment sur le chemin de la Blonde : la réduction de la vitesse des TIM (transports individuels motorisés). Cette volonté se retrouve à la p. 107 du PDCOM : « une fermeture aux TIM est à étudier, notamment sur le chemin de la Blonde ». La mise en place de ces restrictions est intervenue en février 2020 pour une période-test d'une année, raison pour laquelle celles-ci font actuellement l'objet d'une mise à l'enquête publique. M. TURRETTINI recommande vivement la lecture des procès-verbaux des séances du Conseil municipal de la dernière législature afin de voir les intentions et aspects techniques de cette décision. Celle-ci était aussi liée à l'analyse d'une utilisation impropre du réseau de quartiers de la commune, l'idée étant de réduire drastiquement la masse des véhicules qui transitaient sur ces chemins à des horaires définis (7h30 - 8h30). La mise en place de cette mesure a permis de diminuer de plus de 30 % le trafic sur les réseaux non structurants ou de quartier. La phase-test a été faite à la demande de Vandœuvres conjointement avec le canton (avant l'attribution des nouvelles compétences aux communes). L'Exécutif est ravi de recueillir les avis de la population afin de déterminer si l'impact sur les gens est le même que ce annoncé par les chiffres.

M. MARÉCHAL demande qui a déterminé cette tranche horaire à la fois courte et seulement le matin. En effet, la densité du trafic augmente aussi le soir à travers la commune.

M. TURRETTINI précise que la masse du trafic était la plus importante sur cette tranche horaire. Le reste de la journée, la circulation est plus étalée, ainsi que les retours en fin de journée et début de soirée ; les chiffres sont donc très différents.

M. PROVINI aimerait savoir quand le poteau situé sur la place minérale (Esplanade) sera réparé, celui-ci ayant été endommagé depuis Noël. De plus, serait-il envisageable d'aménager des jeux pour les enfants sur la partie centrale ?

M. STALDER indique que le poteau sera réparé ou remplacé ; la barrière située à l'arrière doit également être terminée. Concernant la place située devant l'immeuble du centre, aucun changement d'affectation n'a été prévu pour l'instant.

Sur une question de M. MARÉCHAL, Mme le Maire indique que la commune a du mal à trouver une place adéquate pour un futur skate parc. L'Exécutif a quelques idées pour une rampe (installation plus petite), mais rien n'a encore été concrétisé.

10. Divers

Mme RICCIO signale que les piétons prennent souvent à tort les marquages colorés pour un trottoir, sur la route de Pressy.

Mme RICCIO aimerait remercier le Conseil municipal pour son soutien à l'association Partage. Une sortie a pu être organisée le 11 février avec 6 commissaires. Lors de cette matinée, nous avons aidé à la préparation des cabas alimentaires. Cela a été une belle expérience de groupe et a permis aux commissaires de connaître l'association et de visualiser, à travers des milliers de sacs prêts à distribuer, l'ampleur de la précarité actuelle à Genève.

Un souhait : ce dernier mois, je me suis rappelé souvent d'un poème d'enfance appris par cœur. Il commençait en disant « comme ça je ne joue plus ». Le poème décrivait un enfant qui préférait arrêter

de jouer plutôt que taper et blesser les autres pour gagner, ou être le seul à gagner... Ce poème résume très bien comment j'aimerais faire de la politique. Parce que la politique n'est pas comme je l'ai tant entendu, ces dernières semaines, elle n'est pas « comme ça », comme s'il s'agissait de quelque chose indépendant de nous, immuable. La politique est ce que nous faisons d'elle. Alors voilà, mon souhait pour la suite de cette législature, c'est de discuter et de travailler ensemble.

Mme RICCIO est chaleureusement applaudie par l'assemblée.

La séance est levée à 21h15.

Le Secrétaire du Conseil municipal



Maria Eugenia RICCIO

Le Président du Conseil municipal



Michael ANDERSEN

Approuvé le 19 avril 2021